



# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE**

**Séance du 08 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 08 du mois de juillet, le conseil municipal de Saint Jean Pierre Fixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00, sous la présidence de Mme Julie Rachel, maire de Saint Jean Pierre Fixte.

Date de convocation : 30 Juin 2021  
Nombre de membres en exercice : 10

Étaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, CHARON Gérard, DESBRUGERES Béatrice, BOULOUX Stéphanie, TROUILLARD Jean, PINCELOUP Laurent, MAROLLES Elisabeth, MONÉRIE Nelly, SERMADIRAS Marie-Hélène.

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **PRESENTATION ET CHOIX DES DEVIS POUR LES JEUX EXTERIEURS**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a sollicité des subventions auprès du conseil départemental et de l'état afin de créer une aire de jeux pour les enfants près du terrain de boules.

Le conseil départemental a accordé une subvention de 6 427 €, et l'état 4 285 € pour une dépense totale de 21 423 €.

Madame le Maire présente les devis pour l'installation des jeux :

- |                        |             |
|------------------------|-------------|
| - 6 pierres paysagères | 16 623.22 € |
| - Kompan               | 16 392.00 € |

Le devis de 6 pierres paysagères n'était valable que jusqu'au 31 mars 2021, une augmentation d'au moins 30 % est à prévoir. Jean Trouillard demande si un devis à l'entreprise Perche espace vert peut être demandé.

Le Conseil Municipal, décide de demander un devis complémentaire et reporte à la séance suivante le choix du devis.

## **PRESENTATION ET CHOIX DES DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CANALISATION**

Madame le Maire présente les devis pour le remplacement d'une canalisation en plomb au lieu-dit la pitarnière :

- |            |               |
|------------|---------------|
| - Jules TP | 3 000,00 € Ht |
| - Suez     | 3 151,94 € Ht |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de choisir le devis de l'entreprise Suez pour un montant HT de 3 151,94 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENFORCEMENT D'UNE CANALISATION**

Madame le Maire informe que dans le cadre du renforcement de canalisation au lieu-dit la Pitarnière, il convient de solliciter les subventions suivantes :

Le conseil départemental à hauteur de 30 %.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter auprès du conseil départemental une subvention à hauteur de 30 % de la dépense Ht soit 945,58 €.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES LOCALES 2020 DE LA SAEDEL**

Madame le Maire informe le Conseil qu'en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAEDEL nous a fait parvenir le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement du lotissement de la Boulaye pour l'année 2020. L'ensemble des documents comprend la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé pour 2020, le plan de trésorerie prévisionnel et le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020. Ces pièces doivent faire l'objet d'un avis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu d'activités de l'année 2020 de la SAEDEL.

## **DEMISSION D'UN ADJOINT**

Madame le Maire informe de la réception d'une lettre de Madame la Préfète concernant la demande de démission de Monsieur JOSSE Alain de son mandat de premier adjoint et de son poste de conseiller municipal. Madame la Préfète ayant accepté cette démission, Madame le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint.

### **a) Responsable commission urbanisme et réseau d'eau**

Suite à la démission d'un adjoint, il convient de désigner une personne responsable de la commission urbanisme et réseau d'eau. Madame le Maire propose à Gérard Charon de prendre la responsabilité de l'eau, celui-ci accepte mais refuse toute intervention en cas de besoin. C'est pourquoi Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour occuper ce poste.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean TROUILLARD responsable de la commission urbanisme et réseau d'eau.

### **b) Délégués auprès des structures intercommunales**

Madame le maire informe qu'à la suite de la démission d'un conseiller municipal et adjoint, il convient de procéder à l'élection de délégués qui représenteront la commune auprès des structures intercommunales auxquelles elle adhère.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal nomme :

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif Transport Epuration (SIACOTEP)  
Titulaire : Jean TROUILLARD
- SICTOM :  
Suppléant : Laurent PINCELOUP

## **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Une discussion houleuse à propos de l'agent communal est engagée par Gérard Charon. Madame le Maire apporte les explications nécessaires. En effet plusieurs administrés se sont plaints de l'entretien qui n'était pas fait correctement. De plus elle rappelle qu'elle a reçu à trois reprises Mr Jouselin dès le mois de novembre pour évoquer avec lui son comportement. Monsieur Jouselin refusant un changement de comportement, madame le Maire a procédé au refus de sa titularisation après avis favorable à l'unanimité de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du centre de gestion. Monsieur Jouselin sera donc radié des effectifs le 31 juillet 2021 au soir.

Après observation, Madame le Maire propose de créer un poste d'agent technique à 25 h semaine, ce qui correspondrait à nos besoins.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique à 25 heures semaine à compter du 12 juillet 2021.

## **TARIF D'UN RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU**

Madame le Maire propose d'instaurer un tarif de raccordement au réseau d'eau pour tout nouveau branchement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif de raccordement au réseau d'eau à 1 000 € pour un branchement standard.

## **FACTURATION D'UNE REPARATION DE FUITE D'EAU**

Suite à des travaux dans sa propriété, un administré a rompu une canalisation, il convient donc de lui facturer la réparation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 113 € le coût de la réparation de la conduite d'eau chez Monsieur Vadé et autorise Madame le Maire à émettre un titre.

## **TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil les tarifs de location du matériel communal pratiqués.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide les tarifs suivants :**

- Les tarifs de location des barnums :
  - \* habitants hors commune : 250 € le grand et 100 € le petit
  - \* habitants de la commune : 200 € le grand et 50 € le petit
  - \* associations et entreprises (à l'exception des associations à but humanitaire) : 200 € le grand et 50 € le petit.

Et instaure une caution de 500 € pour le grand barnum et 200 € pour le petit barnum.

- Le tarif de location des tables, chaises et bancs, à savoir
  - \* habitants de la commune : 5 euros le lot d'une table avec 4 chaises ou 2 bancs,
  - \* habitants hors commune : 8 euros le lot d'une table avec 4 chaises ou 2 bancset instaure une caution de 150 euros pour ce matériel, toute casse de table sera facturée 100 € pièce et 80 € pour un banc.
- Le tarif de transport du matériel, à savoir 100 euros (retrait et restitution sur le domaine communal).

## **FACTURATION FRAIS DE GEOMETRE**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la vente des terrains non constructibles près du lotissement, les frais de géomètre devaient être intégrés avec le prix de vente. Suite à l'omission du notaire, il convient de facturer les acheteurs directement. Le coût des frais de géomètre s'élève donc à 286 € par acheteur soit 858 € au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de facturer Mr et Mme Devoir 286 € ainsi qu'à Monsieur et Madame Rousseau.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Marolles demande le changement de sa bouche à clé.

Madame le maire interroge Monsieur Charon concernant sa position au sein du conseil municipal ne l'ayant pas vu depuis trois mois à la mairie et ne voulant plus s'investir dans la commune. Celui-ci annonce que sa lettre de démission sera déposée au plus vite.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Sictom 5 juillet 2021 : Serge DESBRUGERES informe que l'extension des consignes de tri seront effectives à partir de juillet 2022.

Nelly MONERIE

SITS

1 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h.